

panorapresse.ouest-france.fr

Violences sexuelles dans le périscolaire de Sotteville-lès-Rouen : des plaintes de parents ignorées ?

~4 minutes



Un animateur est accusé d'agression sexuelle au Jardin des petits de [Sotteville-lès-Rouen](#). | Photo d'illustration Stéphanie Péron-Clément

Tandis que les parents des écoles de [Sotteville-lès-Rouen](#) s'inquiètent d'un animateur soupçonné d'agressions sexuelles, l'avocat d'un mis en cause plaide pour le respect de la présomption d'innocence.

Le 12 juin 2026, la ville de [Sotteville-lès-Rouen](#) annonçait qu'un animateur était mis en cause pour des violences sexuelles présumées sur une enfant de trois ans, au Jardin des petits. Une plainte a été déposée par les parents.

L'animateur, âgé de tout juste 21 ans, aurait agressé une fillette de trois ans. Son avocat, Me Jérémy Kalfon, proteste et défend la présomption d'innocence du mis en cause.

Le souci : en octobre 2025, le mis en cause a été l'objet d'une enquête administrative pour des « chahuts », avait indiqué la mairie tout récemment. Cette enquête a-t-elle fait l'objet de plaintes au pénal, la mairie aurait-elle pu en prendre prétexte pour ne pas réembaucher le mis en cause ?

« Jamais les services de police n'en ont informé la ville »

« Les plaintes que vous évoquez, détaille la mairie de [Sotteville](#) à Paris-Normandie, concerneraient des faits en lien avec l'école Jaurès. La Ville a bien eu connaissance de ces dépôts de plainte, de manière informelle. Jamais les services de police n'en ont informé la Ville de manière officielle. Raison pour laquelle elle n'en a pas parlé aux médias. À notre connaissance, les plaintes n'ont pas été instruites judiciairement », nous détaille la mairie de [Sotteville](#).

« La Ville a en revanche mené à bien une enquête administrative (en octobre 2025, NDLR) pour une posture professionnelle inadaptée (chahut et jeu de lutte dans la cour de récréation avec des élèves de primaire), comme cela a été indiqué dans nos précédentes communications. »

Le mis en cause, selon une information d'Ici Normandie, aurait en 2025 pratiqué un jeu d'étranglement avec un enfant de 10 ans, et ce dernier aurait été choqué.

De son côté, l'avocat de l'animateur mis en cause, Me Jérémy Kalfon, s'est élevé contre une mise en cause rompant avec la présomption d'innocence. Et précise que les « plaintes » déposées en 2025 ne sont pas pénales mais de simples signalements « classés sans suite » lors de l'enquête administrative.

La « lâcheté de [Sotteville-lès-Rouen](#) »

« Je dénonce la profonde lâcheté de la municipalité de Sotteville-les Rouen (...) qui semble davantage encline à jeter un agent sous les roues du bus en violation complète de la présomption d'innocence, plutôt qu'à faire toute la lumière sur cette affaire », proteste l'avocat.

« La ville, loin de tenir un discours d'impartialité a adressé son « soutien plein et entier à la victime présumée », alors que nous n'en sommes au stade de simples accusations, ce qui montre le peu de considération donnée à la présomption d'innocence et aux agents dévoués pour rendre concrète et efficace l'action de la ville ».

En rendant public les dates d'emploi de l'agent mis en cause, « la ville alimente une psychose autoréalisatrice, due aux accusations de violences sexuelles dans le périscolaire à [Paris](#). J'appelle la municipalité de [Sotteville-lès-Rouen](#) à prendre le recul qui sied à ce genre d'affaire et à attendre les conclusions des procédures qu'elle a elle-même lancées », tance l'auxiliaire de justice.

Le ministère public – seule autorité qui pourrait officiellement communiquer sur cette affaire – n'a pas répondu à nos « sollicitations ».